



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activités



L'ACTION DE L'ÉTAT EN ARDÈCHE



2019





Le mot du Préfet



Le 11 novembre 2019, les terres ardéchoises ont tremblé, bouleversant la vie des familles, des enfants et des entreprises du Teil et des communes voisines. Si l'action des services de l'État en 2019 ne peut et ne doit pas se résumer à cette seule date, le séisme a entraîné une mobilisation exceptionnelle, immédiate et concertée de l'ensemble des services de l'État qui mérite amplement de faire l'objet de la première partie de ce rapport d'activités.

Porter secours aux personnes sinistrées, assurer le relogement, d'abord en urgence puis de manière plus pérenne, des ménages impactés, sécuriser les routes et bâtiments, diagnostiquer les risques d'effondrement, organiser le retour en classe des élèves teillois, accompagner les entreprises touchées, sont autant de défis que les agents de l'État ont eu à relever depuis ce 11 novembre et qui restent d'actualité pour 2020 et les années suivantes, avec la nécessaire reconstruction de la commune du Teil.

La problématique de la sécurité sur les routes a également été un fil rouge de l'année 2019, avec de trop nombreuses vies fauchées et familles brisées. La lutte contre les fléaux que sont, entre autres, l'alcool au volant et la vitesse excessive, a ainsi été au cœur de l'action des services de l'État, qui ont multiplié les opérations de prévention et de contrôle.

La lutte contre les violences faites aux femmes a aussi été au cœur de nos préoccupations, en cette année de Grenelle des violences conjugales, avec notamment la signature de conventions favorisant la prise de plainte des victimes dès leur admission à l'hôpital.

Parallèlement, un travail a été mené auprès des entreprises ardéchoises pour faire baisser les inégalités salariales injustifiées entre les femmes et les hommes de façon exemplaire. Les services de l'État ont également continué d'apporter leur soutien aux entreprises en difficulté et aux personnes en situation de précarité via l'insertion professionnelle.

L'année 2019 a été une année fortement marquée par la transition écologique et l'organisation des premières assises de l'eau. L'État, en lien étroit avec les collectivités, s'inscrit dans cette dynamique durable grâce à la signature de deux contrats de transition écologique, visant à accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires.

La ruralité du territoire est une caractéristique majeure du département qui implique une constante amélioration de l'accessibilité des services à la population, via notamment le développement de la télémédecine, la montée en compétence des maisons de services au public ou encore le déploiement du très haut débit.

Enfin, l'État a continué de soutenir les collectivités dans la réalisation de projets structurants par l'octroi de crédits d'intervention (avec une enveloppe DETR/DSIL en hausse par rapport à 2018) et la poursuite des mécanismes de contractualisation.

Ainsi, le présent rapport vise, sans prétendre à l'exhaustivité, à mettre en avant les actions de l'État qui ont fait l'actualité 2019 et me permet de saluer l'engagement et le dévouement des agents qui, au quotidien, font face à ces nouveaux défis.

Françoise SOULIMAN





SOMMAIRE

1/ 11 NOVEMBRE 2019 : SÉISME EN ARDÈCHE



2/ GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

3/ PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DES TERRITOIRES



4/ ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET FAVORISER L'EMPLOI

5/ ASSURER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ



6/ AIDER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES



11 novembre 2019 : séisme en Ardèche

Le 11 novembre 2019 à 11h52, un séisme de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter secoue les terres ardéchoises. Avec un épicentre proche du Teil, il impacte principalement les communes du sud-est de l'Ardèche : 2 800 habitants sinistrés, 245 ménages contraints d'être hébergés en urgence. Il s'agit du plus important séisme qui ait touché la métropole depuis plus de 50 ans.

La mobilisation d'importants moyens humains

Des équipes déployées en phase de crise (du 11 au 29 novembre)...

- 2 131 sapeurs-pompiers sur le terrain sur 18 jours : 810 sapeurs-pompiers de l'Ardèche et 1 321 en renfort ;
- 110 gendarmes avec des renforts de réservistes, des escadrons mobiles, une section aérienne pour l'utilisation de drones : 2 250 engagés sur la période ;
- la MASC (mission d'appui en situation de crise), composée de 4 personnes issues des SDIS (services départementaux d'incendie et de secours) 38, 42 et 63 ;
- 40 inspecteurs de l'AFPS (Association Française du Génie Parasismique) ;
- 2 agents du bureau interministériel de protection civile de la préfecture pour les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et un agent mis à disposition pour la MASC ;
- tous les professionnels libéraux (infirmiers et médecins généralistes) de proximité ;
- 18 agents de la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) et 6 bénévoles associatifs ;
- les agents et personnels des communes sinistrées ;
- les agents du conseil départemental pour la création d'une application dédiée au recensement des sinistrés (informaticiens), la mise en place de la cellule d'écoute pour les élèves et, en appui de la commune, la gestion de l'accueil des sinistrés, la mise en place des déviations (en coordination avec la direction interdépartementale des routes) et la vérification des ouvrages d'art communaux ;
- les agents du conseil régional pour la rescolarisation des lycéens teillois.



20 novembre : le préfet rencontre l'AFPS, associée aux sapeurs-pompiers dans le travail de diagnostic bâtiminaire



26 novembre : le préfet, la secrétaire générale de la préfecture et le maire du Teil saluent la réactivité, l'investissement et le dévouement des sapeurs-pompiers venus de toute la France et de l'ensemble des forces de secours intervenues suite au séisme

...et en phase post-crise (à compter du 2 décembre) :

- mise en place d'une cellule séisme en préfecture (un sous-préfet et deux attachés dans un 1^{er} temps) ;
- implication du bureau interministériel de protection civile de la préfecture pour les dossiers de catastrophe naturelle ;
- implication de la DDCSPP puis de la cellule séisme pour le pilotage de la MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) ;
- implication de la DDT (direction départementale des territoires) pour la réouverture de la RN 102 et de la RD 107.



Le 11 novembre,
703 appels reçus au
centre d'appels
d'urgence « 17 »



La mobilisation d'importants moyens financiers

- **FARU (fonds d'aide au relogement d'urgence)** : 1ère enveloppe de 261 000 € ;
- **DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)** : une dotation exceptionnelle de 2 M€ a été accordée au titre de la solidarité nationale pour 2019 (1,2 M€ pour Le Teil et 800 000 € pour les autres communes). Une dotation équivalente est actée pour 2020 ;
- **DGF (dotation globale de fonctionnement)** : un versement anticipé de deux mois de DGF a été réalisé en 2020 pour la commune du Teil ;
- **MOUS** : mission de 12 mois pour un budget prévisionnel de 350 000 € ;
- **Activité partielle** : 31 000 €, correspondant à 14 entreprises, 27 salariés et 4 000 heures (au 20 décembre 2019) ;
- **Mesures fiscales** : l'administration fiscale a mis en place une dizaine de mesures fiscales pour soutenir les ménages et les entreprises sinistrées.



Eglise de Mélas du Teil le 18 novembre 2019 – travaux de stabilisation et de conservation



De nombreux bâtiments impactés

Au 29 novembre 2019, **2 989 diagnostics** ont été réalisés (SDIS et AFPS), dont 1 726 sur Le Teil, classés comme suit : 2070 en vert (occupation possible), 488 en jaune (entrée limitée), 411 en rouge (interdiction) et 20 en noir (interdiction avec risque important pour la sécurité publique).

30,74 % des diagnostics effectués relèvent des classifications jaune à noir et ont justifié la prise de **735 arrêtés d'interdiction d'accès**.

Quartier de Mélas : 23 bâtiments ont dû faire l'objet de travaux de sécurisation pour permettre la réouverture de la RN 102. Outre l'église, classée monument historique, la plupart de bâtiments du quartier les plus sérieusement impactés par le séisme se caractérisent par leur vétusté. Ils ont fait l'objet d'un arrêté municipal de péril.



11 novembre 2019 : séisme en Ardèche

Objectif : le relogement de tous les sinistrés

- **15 novembre 2019** : 242 foyers, soit 407 adultes et 236 enfants, ont été pris en charge en hébergement d'urgence.
- **12 décembre 2019** : 160 d'entre eux, soit 268 adultes et 141 enfants, ont été relogés dans des structures provisoires (campings et hôtels).
- **15 mars 2020** : les 94 ménages hébergés en campings ont tous été relogés avec le concours important de la cellule post-séisme de la préfecture et des bailleurs sociaux du département. La priorité est ensuite de reloger et d'accompagner dans la recherche d'une solution de relogement pérenne les 59 ménages hébergés en gîtes, en familles rémunérées ou en logements temporaires, en étroite partenariat avec les bailleurs sociaux (Ardèche Habitat, Adis et Drôme Aménagement Habitat).



19 novembre : le Contrôleur Général Jean-Yves NOISSETTE, chef d'état-major de la zone de défense et de sécurité Sud-Est est présent au Teil aux côtés du préfet, du maire et des différents services pour faire un point sur le relogement des sinistrés et la définition d'une stratégie opérationnelle au long cours.

Focus sur la MOUS – maîtrise d'œuvre urbaine et sociale – "Accompagnement et relogement des ménages sinistrés" :

Cette mission, prévue pour un an pour un budget prévisionnel de 350 000 €, est composée de 6 ETP. Mise en place au 2 janvier 2020, elle permettra **d'engager rapidement les mesures utiles pour les relogements pérennes**, en particulier pour les sinistrés teillois.

Deux autres structures sont également mobilisées : Action Logement, à concurrence de 140 K€, et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).



Des établissements scolaires à rénover

2 789 élèves, tous établissements confondus, ont été impactés, ainsi que **250 personnels**.

Pour Le Teil, le retour en classe des élèves de maternelle et élémentaire, ainsi que des collégiens s'est effectué dès le 18 novembre.

Les quelques 750 lycéens teillois sont répartis sur 5 sites : 4 en Drôme et 1 au Teil. A la rentrée de janvier, une solution négociée entre la mairie, la région et l'Éducation nationale a permis de les répartir en 2 groupes sur le collège du Teil et sur un établissement à Montélimar, pour réduire leurs temps de transports.

Des réajustements ont également été réalisés pour les transports avec notamment le dédoublement de certaines lignes, la réduction du temps d'attente dans les gares routières, la réouverture de la RN 102 qui permet le passage de bus de petit gabarit.

La DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale) a été particulièrement mobilisée pour assurer la rescolarisation des élèves dans les meilleurs délais et conditions possibles (réunions de crise, visites des établissements scolaires, élaboration d'une stratégie de rescolarisation avec les collectivités, déploiement de cellules d'écoute, accompagnement des équipes pédagogiques, etc.).

Par ailleurs, le soutien aux familles se concrétise par des aides exceptionnelles de 1 500 € versées par le conseil régional aux familles ayant dû quitter leur logement.

Enfin, la **reconstruction du lycée Xavier Mallet pour la rentrée 2020/2021** est actée au vu des conclusions des rapports des experts réceptionnés le 5 décembre. Le conseil régional consacrera une dotation de 5,5 millions d'euros pour la remise en état des établissements scolaires impactés.



18 novembre : la secrétaire générale de la préfecture accompagnée du DASEN présents lors de la reprise des cours pour les élèves du Teil à l'école maternelle Astier et à l'école du Centre délocalisée dans la salle Paul Avon.

Des axes routiers à sécuriser

Les priorités étant de rouvrir les principaux axes routiers structurant autour du Teil, **14 entreprises ont été réquisitionnées pour sécuriser 26 bâtiments** sur le linéaire de la RN 102 dans le quartier de Mélas et sur la RD 107 à Saint-Thomé pour un coût global de 395 000 € (diagnostics, maîtrise d'œuvre, travaux et contrôle).

Ainsi, l'alternat mis en place à Saint-Thomé sur la RD 107 a pris fin le 19 décembre 2019, permettant de fluidifier la circulation (avec de nombreux poids lourds) entre Aubenas et Montélimar. La RN 102 a été rouverte aux véhicules légers le 20 décembre 2019, avec la mise en place d'un alternat dans le quartier de Mélas du fait d'un étayage empiétant sur la chaussée.

Perspective 2020 : lever les restrictions de circulation d'ici l'été 2020, ce qui permettra à la ville du Teil de fluidifier les parcours, de relancer le tourisme et de participer à la nécessaire relance économique du territoire.

Perspective 2020 : la signature du projet partenarial d'aménagement (PPA) du Teil

Dispositif nouveau et innovant issu de la loi ELAN (portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018, le PPA permet **de définir une stratégie globale de reconstruction de la commune du Teil, de coordonner l'ensemble des dispositifs opérationnels et financiers de l'État, des collectivités et des opérateurs publics et privés pour la période 2020/2023** (renouvelable).

Il est porté par le ministère de la Transition écologique et solidaire, sous le pilotage de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, de la commune du Teil et de la préfecture.

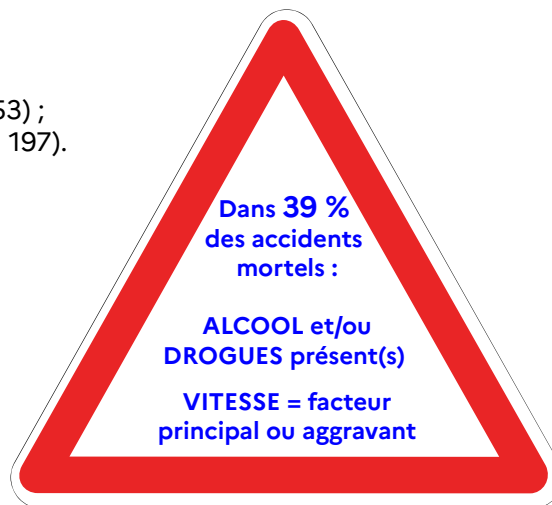
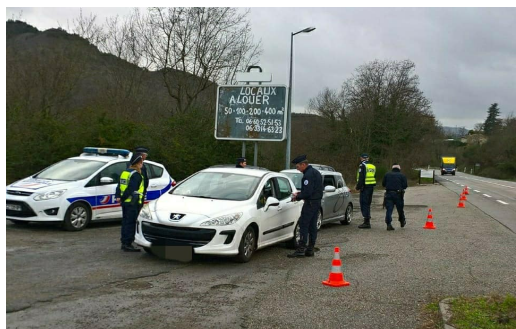


Garantir la sécurité des personnes et des biens

Sécurité routière : une année noire nécessitant un renforcement des actions de prévention

Bilan d'accidentalité 2019 :

- 33 tués (moyenne des 10 dernières années : 24) ;
- 326 blessés (moyenne des 10 dernières années : 253) ;
- 265 accidents (moyenne des 10 dernières années : 197).



Grâce à un montant de 42 000 € en 2019, le PDASR (plan départemental d'actions de sécurité routière) a permis le maintien d'un niveau de financement important des partenaires réguliers et la prise en compte de nouveaux projets. De nombreuses actions ont ainsi été réalisées tout au long de l'année, notamment à destination des jeunes et usagers de deux roues motorisés.

Les autres enjeux identifiés dans le cadre du DGO (document général d'orientations) ont également été pris en compte : seniors, risque routier professionnel, vitesse, addictions avec présence sur plusieurs manifestations festives d'importance (festival Aluna, Crussol).

Afin de lutter contre l'insécurité routière, les actions de prévention ont été renforcées en 2019 :

- ◆ une campagne « choc » de sécurité routière : communication renforcée sur les réseaux sociaux, installation de silhouettes sur les zones accidentogènes ;
- ◆ une lettre ouverte du préfet à l'ensemble des Ardéchois, publiée en octobre ;
- ◆ les Rencontres de la sécurité, organisées à Annonay le 12 octobre, avec un important stand dédié proposant de nombreux ateliers : voiture tonneau, simulateur deux-roues, parcours alcool, réactiomètre, rappels des règles de priorité, etc ;
- ◆ un renforcement des opérations de contrôle.



La lutte contre la fraude documentaire et à l'identité



En 2019, 37 dossiers ont fait l'objet d'une instruction au titre d'une suspicion de fraude dont **23 ont été transmis au procureur, pour fraude avérée**, dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale. Ces fraudes ont principalement concerné les **demandes de titres** (cartes nationales d'identité, passeports, certificats d'immatriculation et permis de conduire).

Plusieurs dossiers ont aussi fait l'objet d'une information des membres du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF), afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude.



Garantir la sécurité des personnes et des biens

Quelques chiffres sur l'évolution de la délinquance :

- ◆ baisse des atteintes aux biens (- 2,5 % en zone gendarmerie et - 5,5 % en zone police) ;
- ◆ baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique en zone police (- 6,4%) et hausse mesurée en zone gendarmerie (+ 3,8 %, contre une augmentation de 11 % au niveau national) ;
- ◆ hausse des infractions liées aux stupéfiants (+ 6 % en zone gendarmerie et + 22,9 % en zone police), mais le démantèlement de 2 trafics en zone police.

À noter :

En 2019, les services de police ont encore été fortement mobilisés par le mouvement des gilets jaunes né en 2018, particulièrement sur la circonscription d'Aubenas avec, par exemple, 5 démantèlements de constructions illégales. Quant aux forces de gendarmerie, outre ce mouvement social, plusieurs autres grands évènements ont également nécessité un engagement important de leur part, tels que le festival Aluna (250 gendarmes) et le séisme du Teil (2250 gendarmes engagés sur la période).

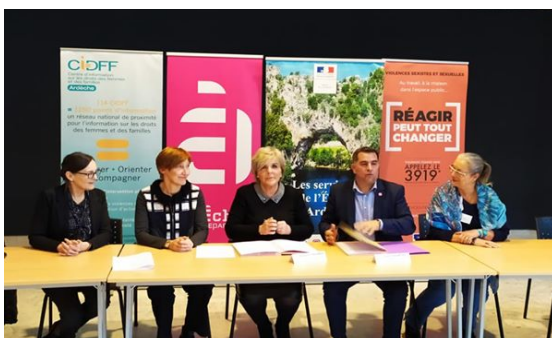
Focus sur la lutte contre les violences faites aux femmes :



La **déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de l'Ardèche** (DDFE 07) assure, en lien avec les acteurs du territoire, la **coordination départementale des actions relatives aux violences intra-familiales à destination des professionnels et des victimes**. Elle intervient lors des réunions des différents réseaux violences et lors des formations des professionnels (travailleurs sociaux, médecins, conseillers Pôle emploi, gendarmes, inspecteurs et directeurs du 1er degré de l'Éducation Nationale, agents de la DDCSPP, etc.) afin de les sensibiliser et/ou de présenter les actualités législatives et locales. Elle propose des réflexions thématiques autour des violences intrafamiliales : justice restaurative, périnatalité, prostitution, mutilations sexuelles féminines, violences sexistes et sexuelles, esclavage moderne, etc.

Dans ce cadre, en 2019 :

- ➔ signature du **plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes** le 8 mars, en présence du directeur de cabinet, de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, du colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Ardèche, du directeur départemental de la sécurité publique et de son adjointe ;



Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, signature en présence du président du conseil départemental, du TGI de Privas, de la Cour d'appel de Nîmes, des associations AMAV et CIDFF

- ➔ mise en place du **Comité local d'aide aux victimes** (CLAV) en octobre, qui a abouti à la signature le 25 novembre, dans le cadre du Grenelle des violences conjugales, de **2 conventions** (avec le centre hospitalier d'Ardèche Méridionale et avec le centre hospitalier d'Ardèche Nord) **favorisant la prise de plainte des victimes de violences conjugales dès leur admission à l'hôpital**.



Garantir la sécurité des personnes et des biens

Défense civile et radicalisation : focus sur l'exercice « NOVI Alpha »

Afin d'appliquer les procédures Vigipirate et d'améliorer la prévention des actes de terrorisme, la préfecture, les forces de l'ordre et divers services travaillent de concert. Dans ce cadre, la préfecture a organisé un **exercice d'ampleur, simulant une prise d'otages avec de nombreuses victimes, dit exercice « NOVI Alpha » (nombreuses victimes attentat), à Saint-Priest et Privas.**

Il s'est déroulé en juin sous l'autorité du préfet, directeur des opérations de secours, en présence du Général NOTO, « père » de la « médecine de catastrophe » et précurseur des plans NOVI. Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé et les services déployés sur le terrain en temps réel. Un poste de commandement opérationnel (PCO) s'est établi sur le site.



400 personnes ont participé à cet exercice : gendarmes, policiers, sapeurs-pompiers, militaires « sentinelle » de l'armée de terre, centre hospitalier des Vals d'Ardèche de Privas, SAMU et médecins correspondants SAMU, associations de sécurité civile, communes de Saint-Priest et Privas, et une trentaine de jeunes volontaires élèves infirmiers interprétant les otages.

Sécurité civile : des crises à gérer...

L'Ardèche a été particulièrement impactée par les crises tout au long de l'année : le mouvement social des gilets jaunes, deux épisodes de canicule, des épisodes de pollution, des épisodes cévenols, des feux de forêts importants et nombreux, des actes de malveillance sur des antennes-relais stratégiques entraînant la coupure des moyens de téléphonie mobile et fixe sur le sud Ardèche, le mouvement social contre le projet des retraites, etc.

Le mois de novembre a été particulièrement éprouvant avec le séisme du Teil le 11 puis un fort épisode neigeux le 14, entraînant des coupures d'électricité plus importantes que lors de la tempête de 1999 et la coupure des moyens de communication.

...et à prévenir

Des actions de fond pour prévenir et prévoir la gestion des crises :

- **L'extension du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Cruas-Meysses,** impliquant 90 communes ardéchoises et drômoises, avec lancement de la campagne d'information et de distribution d'iode (11 réunions publiques) ;
- **Réalisation d'exercices de sécurité civile :** attentat, risque chimique, inondation et évacuation de campings inondés, décompte des victimes, accidents dans des tunnels, prise d'otage à la maison d'arrêt, etc. ;
- **Implantation de sirènes SAIP (Système d'Alerte et d'Information aux Populations) ;**
- **Accompagnement des communes dans la réalisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (118 plans sont à présent approuvés) ;**
- **35 visites de campings à risques** pour les accompagner dans la prise en compte des risques inondations, feux de forêt ou nucléaire ;
- **161 demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** en 2019 (dont 88 demandes suite au seul séisme).



Garantir la sécurité des personnes et des biens

L'immigration et l'intégration

Quelques chiffres :

- ★ 1346 dossiers de première demande ou de renouvellement de carte de séjour ont été déposés ;
- ★ 1202 cartes de séjour (premières demandes et renouvellement) ont été délivrées ;
- ★ 45 dossiers de regroupement familial ont été déposés et la préfecture a prononcé 45 accords et 10 refus ;
- ★ 108 personnes ont déposé une demande d'asile ;
- ★ 214 mesures d'éloignement ont été prononcées (au 20 décembre).

En 2019, le bureau de l'immigration et de l'intégration s'est particulièrement investi dans sa **mission d'accueil des mineurs non accompagnés**, en lien avec le conseil départemental. Depuis le 1er juin, les agents sont en charge du dispositif national d'appui à l'évaluation de la minorité, et plus particulièrement responsables de l'accueil des personnes se présentant comme mineurs non accompagnés.

La sécurité sanitaire et la protection des consommateurs en quelques chiffres

Au total, **776 visites** ont été effectuées par les services de la DDSCPP en charge du contrôle de la qualité et de la sécurité des aliments, pour un **taux de non-conformité de 45 %** des établissements contrôlés, avec notamment :

- 509 inspections : 299 contrôles au stade de la distribution (dont 132 restaurants), 109 dans les établissements de productions agréés, 101 en restauration collective ;
- À l'issue de ces inspections, 211 avertissements et 29 mises en demeure ont été dressés ;
- 17 alertes (23 en 2018), certaines venant d'autres départements et 8 directement liées à la production ardéchoise. Les germes pathogènes *Listeria* et *Salmonelle* sont les plus représentés et ces alertes concernent tous les types de producteurs : producteur fermier, fromagerie artisanale, gros abattoir de volailles... Un travail conjoint avec la chambre d'agriculture et les syndicats de professionnels a été lancé en 2019 pour refaire passer les messages sur les bonnes pratiques de fabrication en production laitière ;
- 12 toxi-infections alimentaires collectives déclarées (6 en 2018) : 5 intoxications dans le cadre familial, 4 suite à une prise de repas en restauration collective et 3 en restauration commerciale. Les prélèvements réalisés par la DDSCPP ont permis d'identifier un germe responsable dans 3 cas.



Contrôles réalisés par la DDSCPP en été sur les stands alimentaires et textiles du marché de Vallon-Pont-d'Arc

Sur les 97 prélèvements effectués par le service concurrence, consommation et répression des fraudes, **14 produits alimentaires et 12 non alimentaires se sont révélés non conformes (27 %)**. Parmi eux, 3 jouets et un appareil électrique ont fait l'objet d'une fiche d'indice de danger au plan national, en vue du retrait et du rappel des produits dangereux en tous lieux.

4 procès-verbaux de délit ont également été dressés à l'encontre d'entreprises de production agroalimentaire ardéchoises (huile d'olive élaborée avec des olives mal conservées et adultérée d'huile de tournesol, kiwis en provenance d'Italie avec la mention trompeuse « origine : France », charcuteries de « saucissons à l'ancienne » contenant de l'acide ascorbique).



Promouvoir un développement équilibré et durable des territoires



Contrat de
Transition
Écologique



La signature de deux contrats de transition écologique

Le département de l'Ardèche est depuis de nombreuses années un territoire précurseur en matière de protection de l'environnement, de développement des énergies renouvelables et de l'agriculture biologique.

En 2019, les services du département et de la préfecture, avec en appui technique la DDT, ont élaboré **2 contrats de transition écologique (CTE Nord et CTE Sud), qui définissent les grandes orientations du développement écologique, économique et social de l'Ardèche sur les 30 prochaines années.**

4 grandes orientations :

- ✓ éduquer à la transition et impliquer l'ensemble des citoyens dans la transition ;
- ✓ les économies des ressources (eau et énergie) et production d'énergie renouvelable ;
- ✓ la transition agricole et sylvicole ;
- ✓ la réduction de l'impact social et écologique des mobilités.



Signature des CTE le 13 septembre 2019 en présence de Mme Emmanuelle WARGON, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire et de M. Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics

Les services du département et de la préfecture ont rencontré en fin d'année 2019 la plupart des représentants des communautés de communes et des communautés d'agglomération afin de définir leurs besoins et leurs attentes du CTE.



**1ère application du CTE :
une expérimentation du
co-voiturage domicile/travail
sur le territoire de la communauté
d'agglomération Privas Centre Ardèche**



Promouvoir un développement équilibré et durable des territoires

Les assises de l'eau

Après un large débat national en 2017 et 2018, le préfet a organisé début octobre des assises de l'eau à l'échelon départemental afin de relancer les investissements pour l'eau potable et l'assainissement.

Tous les acteurs ont participé : les collectivités assurant l'alimentation en eau potable et l'assainissement, les usagers particuliers, les agriculteurs, les industriels, les pêcheurs, les entreprises d'hydroélectricité, des associations de protection de la nature et les services de l'État.

Ils ont partagé les enjeux forts relatifs à l'eau pour aujourd'hui et pour demain.

Afin de suivre régulièrement les politiques de l'eau dans le département, et de les intégrer aux autres politiques sectorielles, un comité départemental de l'eau a été mis en place.

Une première réunion s'est tenue en décembre pour approfondir le sujet de l'irrigation et de la création de retenues de stockage d'eau hivernale, ainsi que pour accompagner l'agriculture ardéchoise dans l'évolution de ses pratiques et devenir plus résiliente face au changement climatique.



La gestion de la quantité d'eau disponible en période de sécheresse est un sujet à forts enjeux.

Les évolutions climatiques, particulièrement sensibles ces dernières années, ont mis en évidence la **fragilité des territoires ardéchois sur le plan des ressources en eau, avec une sensibilité très marquée en période estivale.** Lorsque l'eau vient à manquer, ce sont toutes les activités (agriculture, tourisme, industries) qui souffrent, mais aussi la vie des habitants ainsi que la survie des écosystèmes aquatiques.

11 octobre 2019 : le préfet préside les premières assises de l'eau du département.



Promouvoir un développement équilibré et durable des territoires

Focus sur deux opérations locales :

➔ L'extension de la papeterie MP Hygiène à Annonay

Dans le domaine des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), l'année a été marquée par le projet du fabricant de produits d'hygiène en milieu professionnel (essuie-main, papier toilette, savon...) d'installer une seconde machine à papier sur son site Pupil à Annonay. **Le doublement de la capacité a été autorisé par le préfet à l'issue d'une procédure de demande d'autorisation environnementale qui intégrait totalement les enjeux de l'eau sur ce territoire.**

L'autorisation délivrée prend acte de la sobriété du projet en limitant l'augmentation des prélèvements d'eau à 40 % dans la Deûme, hors période d'étiage, malgré le doublement de production. Lors des périodes de sécheresse, l'autorisation fixe un solde prélèvement / rejet nul, les besoins de la papeterie étant alors compensés par la retenue de Chantecaille, propriété de MP Hygiène. Quant à la préservation de la qualité de la rivière, elle est assurée par l'utilisation des meilleures technologies disponibles permettant des rejets compatibles avec l'objectif de bon état écologique fixé par le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).

L'ensemble de ces mesures permet ainsi de poursuivre la reconquête d'un ancien site industriel et de pérenniser l'activité tout en préservant le milieu environnemental contraint. Ce projet rendra possible à terme la création de 50 emplois pour un investissement total de 20 millions d'euros.

➔ Cathédrale de Viviers : de nouveaux travaux



18 juin 2019 : Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche, et Michel PROSIC, directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, présentent, en présence de Christian LAVIS, maire de Viviers, de l'évêque du diocèse de Viviers et d'un représentant de la Manufacture royale De Wit, le programme de restauration des tapisseries des Gobelins de la cathédrale Saint-Vincent de Viviers.

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ardèche (UDAP 07) poursuit une mission de conservation de la cathédrale de Viviers, monument historique classé appartenant à l'État.

En 2019, en seul crédit de fonctionnement, **51 898 €** ont été dépensés pour l'entretien de la cathédrale. Les travaux de 2019 se sont essentiellement concentrés sur la **remise en état de la salle du chapitre, pour accueillir la tapisserie des Gobelins restaurée en 2018.**

En lien étroit avec le service de la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et le SDIS, le plan de sauvegarde des œuvres est en cours de rédaction. Il devrait aboutir dans le courant de l'année 2020. L'étude du projet de restauration des couvertures du chevet et du chœur, par l'architecte en chef des monuments historiques (ACMH), est en cours de validation, il pourrait s'étendre à toute la cathédrale.

Les concerts organisés ont assez bien fonctionné cette année : **100 minis concerts** d'environ une demie-heure ont eu lieu pour les passagers des croisières sur le Rhône. De plus, **3 concerts** de musique classique et de chorale ont été programmés durant la saison estivale.



Égalité professionnelle : la publication d'un index par les entreprises

Le Gouvernement a instauré une obligation de résultats pour les entreprises en matière d'égalité professionnelle. Ce thème fait partie des priorités dans l'action de l'inspection du travail.

La loi du 5 septembre 2018 et le décret du 8 janvier 2019 ont prévu la mise en place et la publication, au niveau du siège de l'entreprise, d'un index égalité professionnelle à des échéances différentes selon sa taille :

- au 1^{er} mars 2019 pour les entreprises de 1000 salariés et plus ;
- au 1^{er} septembre 2019 pour les entreprises de 250 à 999 salariés ;
- au 1^{er} mars 2020 pour les entreprises de 50 à 249 salariés.



Cet outil permet à l'entreprise de calculer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et de prendre des mesures correctives lorsque cet écart est injustifié.



14 octobre 2019 : le préfet préside le service public de l'emploi départemental. Au programme : un point de situation sur l'index applicable aux entreprises de plus de 50 salariés.

Pour les entreprises ayant leur siège en Ardèche :

- aucune entreprise de plus de 1000 salariés ;
- 19 entreprises de plus de 250 salariés assujetties, dont 1 UES (unité économique et sociale) :
 - 2 n'ont pas finalisé la démarche ;
 - 17 ont rempli leur obligation, parmi elles 2 devront prendre des mesures pour la réduction en 3 ans des écarts injustifiés ;
- 127 entreprises de 50 à 249 salariés sont assujetties.

La DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi) a invité ces entreprises, en 2019, à 3 réunions d'information.

Les outils d'appropriation ont été livrés aux entreprises et partenaires, notamment le calculateur-simulateur sur index-egapro.travail-emploi.gouv.fr

Accompagnement des entreprises en difficulté

Du fait de la conjoncture économique de 2019, le service de l'unité départementale de la DIRECCTE en charge des mutations économiques a été mobilisé principalement sur 2 thèmes :

L'activité partielle :

Ce dispositif soutient les entreprises en difficulté conjoncturelle et permet d'éviter des licenciements économiques via une indemnisation des heures non travaillées pour les salariés. Il a concerné 82 entreprises pour 32 837 heures consommées et 249 842 €, dont des entreprises impactées en début d'année par les mouvements sociaux et en fin d'année par le séisme.

Les plans de sauvegarde de l'emploi :

Ils concernent les entreprises de plus de 50 salariés mettant en œuvre un licenciement économique de plus de 10 salariés.

En Ardèche, 2 procédures de plans de sauvegarde de l'emploi ont débuté en 2019 :

- l'une concernant une fermeture de site sur le Cheylard et visant la suppression de 50 postes ;
- l'autre émanant d'une entreprise de Guilhaud-Granges et visant la suppression de 222 postes dans les Alpes-Maritimes.



L'insertion professionnelle

Une large partie des missions de la DIRECCTE vise l'insertion professionnelle, via le financement de dispositifs ou de structures agréées.

Les moyens sont importants. A titre d'exemple, les moyens liés à l'insertion par l'activité économique représentent 3 794 454 € sur l'Ardèche.

En 2019, des actions particulières de l'UD 07 ont concerné la Garantie Jeunes, la démarche des entreprises inclusives et la valorisation des titres professionnels.

La Garantie Jeunes :

Elle permet d'**accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation**. Modalité spécifique du parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), un contrat est signé entre le jeune et la mission locale avec une aide financière sur un an.

Les 3 missions locales de l'Ardèche se sont mobilisées et poursuivront cette mobilisation en 2020 pour accompagner 450 jeunes.

Des actions de communication ont eu lieu à Tournon, Privas et Aubenas pour mieux faire connaître ce dispositif.



26 novembre : Julia CAPEL-DUNN, secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche, s'est rendue à la mission locale Centre Ardèche afin de rencontrer les jeunes entrés en « Garantie Jeunes » depuis le 12 novembre et d'échanger avec eux sur leurs projets.



Accompagner les entreprises et favoriser l'emploi



Les entreprises inclusives :

Sous la présidence du préfet et en présence du président du conseil départemental et de la directrice de l'entreprise MECELEC (Mauves 07), également leader du club, la charte d'engagement du club « entreprises inclusives » a été signée le 8 juillet 2019, 1ère signée en région.

Les entreprises s'inscrivant volontairement dans la démarche des entreprises inclusives rejoignent le club « l'Ardèche, une chance ! Les entreprises s'engagent » et mettent en place ou valorisent des **actions d'insertion professionnelle allant de l'accueil de stagiaires de 3ème à l'embauche de personnes en difficulté.**

En fin d'année, 3 réunions d'information ont eu lieu à Mauves, Cruas et Aubenas (60 entreprises) pour inciter les entreprises à s'engager.

Les titres professionnels :

Les personnes accédant à une qualification ont 70% de chance de trouver un emploi. Le ministère du travail a développé 230 titres professionnels.

Un titre est une **certification professionnelle qui permet d'acquérir des compétences professionnelles et favorise l'accès à l'emploi ou l'évolution professionnelle de son titulaire.** Il atteste de la maîtrise de compétences, des aptitudes et connaissances pour l'exercice d'un métier.

En juin et en décembre 2019, se sont tenues des remises de diplômes aussi divers que secrétaire médicale ou web designer accessibles suite à une formation ou à une validation des acquis de l'expérience.



28 juin 2019 : Bernard ROUDIL, sous-préfet de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône, Jean-François BENEVISE, directeur régional de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, et Daniel BOUSSIT, directeur de l'UD de la DIRECCTE, ont remis, lors d'une cérémonie, leur titre professionnel à 12 lauréats.

Quatre titres professionnels ont été mis à l'honneur :

- gestionnaire comptable et fiscal, organisé par le GRETA VIVA 5 sur le site de Tournon ;
- développeur web et webmobile, organisé par le LABO VE au Cheylard ;
- secrétaire assistant médico-social, organisé par le GRETA VIVARAIS PROVENCE sur le site du Teil ;
- électricien d'équipement du bâtiment, organisé par le GRETA VIVA 5 sur le site d'Annonay.



Assurer la cohésion sociale et la solidarité

La politique de la ville

Bilan de la programmation 2019 :

En 2019, le montant alloué au département de l'Ardèche pour la mise en œuvre du programme 147 « Politique de la ville » s'élève à **349 448 €**.

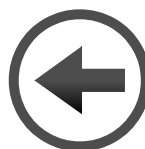
Les actions s'articulent autour de quatre piliers et ont été programmées et exécutées comme suit selon **4 contrats de ville** :

	Annonay	Aubenas	Le Teil	Privas
Enveloppe totale	109 000 €	108 330 €	78 743 €	53 375 €
Cohésion sociale	69,19 %	86,50 %	87,88 %	84,96 %
Emploi et développement économique	27,57 %	13,50 %	11,48 %	15,04 %
Amélioration de l'habitat et du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires	1,72 %	/	0,64 %	/
Renforcement de la citoyenneté et des valeurs de la République	1,52 %	/	/	/

Le dispositif des adultes-relais :

Le département de l'Ardèche est doté de **8 postes d'adultes-relais**, répartis de la manière suivante :

- 2 postes à la mairie d'Annonay ;
- 1 poste aux centres sociaux d'Annonay ;
- 1 poste à l'association Cap solidaires (Annonay) ;
- 1 poste à la mission locale Nord Ardèche ;
- 2 postes à la mairie du Teil ;
- 1 poste à la mairie d'Aubenas.



Perspective 2020 :
la mise en œuvre du Plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers



Assurer la cohésion sociale et la solidarité

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

En 2019, le service Politiques sociales et logement de la DDCSPP a élaboré **6 fiches actions** dans le cadre de la contractualisation avec le département (convention signée le 12 novembre 2019) :

- la prévention des sorties sèches de l'ASE (aide sociale à l'enfance) ;
- la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel de proximité ;
- l'insertion et le parcours des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) ;
- la mise en œuvre de la garantie d'activité ;
- la création d'un laboratoire d'innovation sociale et de formation ;
- le développement des clauses sociales dans les marchés publics.

**STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**



➔ **294 318 € de crédits État mobilisés en complément des crédits du département**



Plan Mercredi

Le Plan Mercredi met en place un cadre offrant au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité. En partenariat avec la Caisse d'allocations familiales, l'État accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux.

En Ardèche, **35 communes pour 34 écoles et 8 établissements publics de coopération intercommunale** ont signé le plan (contre 28 communes pour 28 écoles et 4 EPCI en 2018).

L'opération AJIR FOR Rêveurs

Organisé le 10 décembre 2019 au Pouzin pour la troisième année consécutive, cet événement remporte un grand succès depuis ses débuts.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la formation des acteurs de jeunesse et a pour objectif de **créer une culture commune et une communauté éducative entre les différents acteurs de la jeunesse** (éducation nationale, éducation populaire, élus, éducation spécialisée...).



C'est une **course d'aventure** que la DDCSPP et les centres sociaux ont créée. Grâce à des défis stimulants, elle a permis de créer une dynamique de groupe et d'inviter à la réflexion autour du sujet de **l'émancipation des jeunes**. Le contrat a été rempli : **16 équipes, 80 personnes** (jeunes, volontaires en service civique, élus locaux, élus associatifs, éducatrices spécialisées, animateurs et même des enseignants ou un principal de collège) ont œuvré ensemble, partagé leurs différences et travaillé leurs complémentarités. Grâce à une activité par territoire l'après-midi, les équipes se sont projetées ensemble pour une action concrète et globale auprès des jeunes.



Assurer la cohésion sociale et la solidarité

Forum du Service civique : pour les jeunes en recherche de missions



Le 18 septembre 2019, un Forum du Service civique s'est tenu au gymnase du Teil.

Au programme :

- un **service civique dating** pour rencontrer les diverses structures qui proposent des missions dans le social, le sport, l'environnement ;
- des **témoignages de volontaires** en cours ou ayant terminé leur service civique pour partager leurs expériences riches de sens et de découvertes ;
- un stand institutionnel "**Service civique Kézaco**" pour comprendre tout sur le service civique, ses droits, son contrat mais aussi ses devoirs.

Les Maisons de Services Au Public deviennent espaces France Services



La sous-préfecture de Largentière a en charge le suivi et l'animation des 22 MSAP ardéchoises, avec par exemple l'organisation en 2019 de **23 sessions de formations et informations des animatrices** et de la **Semaine « portes ouvertes MSAP »** au mois d'octobre.

L'année 2019 est aussi celle de la **montée en compétence des MSAP dans le cadre du programme France Services**, décidé le 25 avril 2019 par le Président de la République :

- accompagnement des 4 MSAP proposées à la validation France Service au 1er janvier 2020 (Thueyts, Saint-Agrève, Vernoux-en-Vivarais et Saint-Marcel-d'Ardèche) : organisation d'un audit et d'une formation ;
- visite de 2 futurs espaces France Services (Villeneuve-de-Berg et Bourg-Saint-Andéol) pour l'aménagement des locaux ;
- organisation avec le CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) des formations « socles commun » obligatoires pour la labellisation des MSAP en France Services.



12 septembre 2019: le préfet préside une réunion d'information à destination des présidents d'EPCI du département afin de leur présenter la mise en place des espaces France Services en Ardèche.

Perspective 2020 : accompagner les autres MSAP pour leur permettre un passage en espaces France Services dans l'année.

Soutien au déploiement de la télémédecine dans les EHPAD

L'Ardèche est pionnière en Auvergne-Rhône-Alpes sur cette importante opération, initiée en juillet 2018 par le SAMU 07 au sein du centre hospitalier des Vals d'Ardèche. Portée par le département, cette action vise à **préserver nos aînés de déplacements inutiles, longs et anxiogènes vers les urgences hospitalières**, en réalisant un diagnostic à distance par le médecin urgentiste via la télémédecine. Elle permet également de mobiliser au plus juste les services de secours (SDIS et SAMU).

Les 2 premières phases de déploiement, concernant **500 patients et 11 EHPAD**, ont bénéficié d'un **financement du FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire) de près de 110 K€, au taux de 80 %**.

La poursuite du déploiement dans l'ensemble des EHPAD ardéchois est prévue dans le cadre du prochain CPER (contrat de plan Etat-Région).



Aider et accompagner les collectivités locales

Les crédits d'intervention de l'État

Les crédits d'intervention de l'État sont de véritables outils de pilotage et d'aménagement du territoire. En concertation avec les collectivités, les projets structurants et les bâtiments publics sont accompagnés et peuvent voir le jour grâce à un véritable effet levier avec des taux d'intervention qui varient entre 20 % et 80 %.

Aides financières accordées aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Depuis 2017 et la pérennisation du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) en dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), l'État est devenu le plus gros contributeur en matière de subventions d'investissement en Ardèche.

Cet effort a été maintenu en 2019, et même renforcé avec l'octroi d'une aide exceptionnelle de plus de 2 M€ de DSIL accordée spécifiquement aux collectivités touchées par le séisme du 11 novembre, soit **une enveloppe totale d'aides DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)/DSIL de 19,6 M€ en 2019, contre 17,6 M€ en 2018.**

Ainsi, 193 dossiers ont été retenus, permettant la réalisation de 67 M€ de travaux.

Aides financières accordées au département : le doublement du pont-barrage de Charmes-sur-Rhône pour fluidifier le trafic Drôme-Ardèche

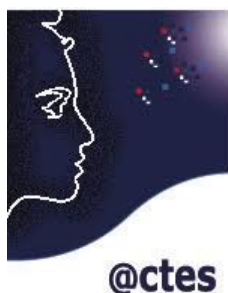
Le coût de l'ouvrage, suite aux études préalables réalisées par la maîtrise d'œuvre, estimé initialement à 717 M€ HT en 2014, a été réactualisé à 9,6 M€ HT.

L'État s'est engagé auprès du département à maintenir sa contribution à hauteur de 25 % du coût de l'ouvrage, soit 2 415 000 €.

Un montant exceptionnel de **1,8 M€ de DSID** (dotation de soutien à l'investissement des départements) a été accordé à cet effet en 2019 pour une première tranche de travaux.



La sécurisation juridique des actes des collectivités locales



Le contrôle de légalité en quelques chiffres :

- ◆ 41 000 actes reçus, dont 25 133 transmis par voie dématérialisée, soit près de 61 % ;
- ◆ en matière de commande publique, environ 2070 actes reçus (+ 2 % par rapport à 2018), dont 1 239 par voie dématérialisée (59 %) ;
- ◆ 206 lettres d'observation envoyées, dont 87 en matière de finances locales et 40 relatives à la commande publique ;
- ◆ 15 courriers concernant les actes d'urbanisme, dont 5 demandes de retrait.



L'amélioration de la couverture en téléphonie mobile : état d'avancement du New Deal Mobile



Le New Deal Mobile est un dispositif de couverture ciblée des zones les plus mal desservies en téléphonie mobile.

En plus des 6 sites inscrits à l'arrêté ministériel de juin 2018, **l'Ardèche a bénéficié d'une dotation de 19 sites de téléphonie mobile en 2018-2019 et programmera en 2020 un total de 17 sites. Ce sont les plus fortes dotations au niveau national.** La sélection des sites prioritaires est effectuée au sein de l'équipe-projet départementale, qui réunit, d'une part, la préfecture, le conseil départemental et les 2 associations des maires et, d'autre part, les 4 opérateurs de téléphonie mobile présents en qualité d'experts. Ces derniers ont l'obligation de réaliser les pylônes de téléphonie dans un délai de 24 mois après publication de l'arrêté ou 12 mois après la mise à disposition d'un terrain viabilisé.

Déploiement du très haut débit

Réseau d'initiative publique avec Ardèche Drôme Numérique (ADN) :

L'État soutient massivement l'accès au très haut débit des Ardéchois et des Drômois, dans la zone publique de déploiement de la fibre optique, qui concerne pour l'Ardèche 321 des 339 communes du département et **83 % de ses logements et locaux raccordables.**

Ainsi, **près de 147 M€ sur les 466 M€ de travaux de déploiement de la fibre sont financés par l'État (31 %)**, pour permettre au syndicat mixte ADN de réaliser l'objectif de raccorder, d'ici à 2025, 97 % de la population concernée des 2 départements, soit 310 000 foyers.



Mars 2019 : Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône, présent au début des travaux pour amener la fibre optique sur le secteur de Félines, Limony et Serrières.

Réseau d'initiative privée avec Orange :

La société Orange assure sur ses fonds propres le déploiement de la fibre sur le reste du territoire, soit Privas, Guilherand-Granges et les 16 communes membres de l'ex-communauté de communes du Bassin d'Annonay au sein de la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, **conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH (Fiber to the Home - fibre jusqu'à l'abonné) du 29 mai 2017.**



Zoom sur la contractualisation

Action Cœur de Ville

En 2018, 3 villes ont été retenues dans ce dispositif : **Annonay, Privas et Aubenas**. Ces villes bénéficient d'une convention de revitalisation sur 5 ans pour redynamiser leur centre-ville.

Sur 2018 et 2019, ont été accordés par l'Etat les montants suivants :

- la DSIL pour un montant de 1 074 174 € ;
- la DETR pour 2 358 096 € ;
- le FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour 7 103 € ;
- l'ANAH pour 45 825 €.

soit un total de 3 438 579 € sur 2 ans.

Un comité de suivi a été mis en place en préfecture. Il réunit les 3 communes, les 3 communautés d'agglomération et communauté de communes, les principaux partenaires (Action logement, Banque des territoires) et les services de l'État, et permet d'aborder tous les sujets et problématiques de centralité auxquels sont confrontées les communes : les autorisations d'exploitations commerciales, les cellules vacantes, la fiscalité, etc.



Février 2019 : Hélène DEBIEVE, sous-préfète de Largentière, participe à l'inauguration du parking Jean Mathon à Aubenas en présence du maire Jean-Yves Meyer, de la conseillère régionale Sandrine Genest, du sénateur Jacques Genest et du député Fabrice Brun.

L'Etat a accompagné ce projet à hauteur de 55 000 €, qui entre dans le programme Cœur de ville.



Les Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT)

Issu de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite ELAN, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour **porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, visant à lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.**

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Elle se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également le signer. Une ORT est portée conjointement par l'intercommunalité et sa ville principale.

En 2019, 4 ORT ont été validées en Ardèche pour :

- les communes d'Annonay, Aubenas et Privas dans le cadre du programme Action Cœur de ville ;
- les communes de Tournon-sur-Rhône, Tain-l'Hermitage et Saint-Félicien.

Contrats de ruralité

Le contrat de ruralité est un outil permettant de fédérer des collectivités autour de projets partagés sur un bassin de vie, d'où l'attachement, en Ardèche, à des regroupements larges et cohérents au travers de contrats de ruralité pluri-intercommunaux.

En 2017, 3 contrats de ruralité ont été signés pour une période de 4 ans, par 8 EPCI représentant 161 communes et 151 298 habitants soit près de la moitié du département (47 %).

Depuis la signature des contrats en 2017, les collectivités signataires auront bénéficié de **près de 18,3 M€, toutes subventions de l'État confondues.**



LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

DOMAINES		INTERVENTIONS DE L'ÉTAT 2019
Soutien aux collectivités	<i>DETR/DSIL/DSID/FNADT/Dotation de solidarité, dont près de 2,1 millions € de DSIL délégués en fin 2019 pour les collectivités impactées par le séisme</i>	21 858 869 €
	<i>TEPCV</i>	1 312 143 €
	<i>FCTVA</i>	35 063 217 €
	<i>DGF-DGD-DGD urbanisme</i>	137 246 990 €
Sous-total		195 481 219 €
Défense et sécurité	<i>FIPD</i>	72 927 €
	<i>Sécurité routière</i>	42 000 €
	<i>Autre (Mildeca)</i>	58 500 €
Sous-total		173 427 €
Emploi	<i>Appui financier aux acteurs locaux</i>	53 954 €
	<i>Appui aux mutations économiques</i>	114 850 €
	<i>Mesures en faveur des jeunes</i>	1 550 000 €
	<i>IAE</i>	4 168 529 €
	<i>Chômage partiel</i>	159 937 €
	<i>Contrats aidés</i>	1 944 600 €
	<i>autres CNDS</i>	284 000 €
Sous-total		8 275 870 €
Education	<i>Jeunesse et vie associative</i>	56 700 €
	<i>Plan numérique collèges : plus d'appel à projet "Plan numérique" en 2019</i>	0 €
	<i>Soutien aux associations sportives</i>	370 934 €
	<i>Projet ENIR 2 (pour 29 écoles) : 50% du coût en subvention Etat</i>	81 500 €
	<i>Dispositif Petits Déjeuners (dans le cadre de la lutte contre la pauvreté - Ecoles en REP, QPV et ZRI)</i>	3 110 €
Sous-total		512 244 €
Agriculture, forêt, biodiversité	<i>Développement rural (aides à l'installation agricole, aides à l'investissement agricole et forestier)</i>	9 039 000 €
	<i>Politique agricole commune (PAC)</i>	40 309 810 €
	<i>Calamités agricoles</i>	836 000 €
	<i>Défense des forêts contre l'incendie</i>	217 164 €
	<i>Natura 2000</i>	207 000 €
	<i>autres (pistes de desserte)</i>	55 374 €
Sous-total		50 664 348 €



LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT (suite)

Logement	<i>Logement privé (Anah, ...)</i>	9 535 582 €
	<i>Habitat insalubre</i>	8 919 €
	<i>FNAVDL et ALT</i>	301 892 €
	<i>Rénovation urbaine et des quartiers anciens dégradés (Anru)</i>	311 000 €
	<i>autres (MOUS, prévention des expulsions)</i>	227 727 €
	Sous-total	10 385 120 €
Protection des populations	<i>Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation</i>	319 551 €
	<i>PAPI (BOP 181 – animation PAPI)</i>	24 725 €
	<i>Fonds Barnier (risques inondation et mouvements de terrains), dont 858 213 € pour les travaux de confortement des digues du Doux</i>	928 315 €
	<i>Environnement, développement des entreprises et du tourisme, conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</i>	8 378 €
	Sous-total	1 280 969 €
Cohésion sociale	<i>Politique de la ville</i>	349 448 €
	<i>Asile (CADA, HUDA ...)</i>	1 320 661 €
	<i>Intégration</i>	187 091 €
	<i>Famille vulnérable : protection juridiques des majeurs, stratégie pauvreté, PAEJ, aide alimentaire</i>	829 567 €
	<i>Handicap et dépendance</i>	36 768 €
	<i>Insertion sociale, CHRS, Hébergement</i>	3 298 708 €
	<i>SIAO, urgence et 115, veille sociale</i>	353 300 €
	<i>Aide sociale</i>	40 555 €
	<i>Logement adapté, logement accompagné</i>	1 043 167 €
	<i>ONACVG</i>	100 483 €
	<i>Actions Mémoire ONACVG</i>	12 980 €
	<i>Droits des femmes et égalité</i>	151 889 €
<i>Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT</i>	8 000 €	
	Sous-total	7 732 617 €
Culture	<i>Monuments historiques</i>	1 417 719 €
	Sous-total	1 417 719 €
	TOTAL	275 923 533 €





Liste des abréviations utilisées

ACMH	: architecte en chef des monuments historiques
AFPS	: Association Française du Génie Parasismique
ANAH	: Agence nationale de l'habitat
ASE	: aide sociale à l'enfance
CLAV	: comité local d'aide aux victimes
CNFPT	: centre national de la fonction publique territoriale
COD	: centre opérationnel départemental
CODAF	: comité opérationnel départemental anti-fraude
CPER	: contrat de plan Etat-Région
CRMH	: conservation régionale des monuments historiques
CTE	: contrat de transition écologique
DDCSPP	: direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDFE	: déléguée aux droits des femmes et à l'égalité
DDT	: direction départementale des territoires
DETR	: dotation d'équipement des territoires ruraux
DGF	: dotation globale de fonctionnement
DGO	: document général d'orientations
DIRECCTE	: direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi
DSDEN	: direction des services départementaux de l'éducation nationale
DSID	: dotation de soutien à l'investissement des départements
DSIL	: dotation de soutien à l'investissement local
EPCI	: établissement public de coopération intercommunale
FARU	: fonds d'aide au relogement d'urgence
FISAC	: fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FNADT	: fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FSIL	: fonds de soutien à l'investissement local
FttH	: Fiber to the Home - fibre jusqu'à l'abonné
ICPE	: installation classée pour la protection de l'environnement
MASC	: mission d'appui en situation de crise
MOUS	: maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
MSAP	: maisons de services au public
NOVI	: nombreuses victimes
ORT	: opération de revitalisation des territoires
PACEA	: parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
PCO	: poste de commandement opérationnel
PDASR	: plan départemental d'actions de sécurité routière
PPA	: projet partenarial d'aménagement
PPI	: plan particulier d'intervention
RSA	: revenu de solidarité active
SAIP	: système d'alerte et d'information aux populations
SDAGE	: schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDIS	: service départemental d'incendie et de secours
UDAP	: unité départementale de l'architecture et du patrimoine
UES	: unité économique et sociale



Vos interlocuteurs en Ardèche

Préfecture de l'Ardèche

Rue Pierre Filliat
07007 PRIVAS
Tél : 04 75 66 50 00

Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône

Rue Boissy d'Anglas - BP 62
07301 TOURNON-SUR-RHONE
Tél : 04 75 07 07 70

Sous-préfecture de Largentière

23, rue Camille-Vielhaure
07110 LARGENTIERE
Tél : 04 75 89 90 90

Direction départementale des territoires (DDT)

2 place Simone Veil – BP 613
07006 PRIVAS
Tél : 04.75.65.50.00

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

7 boulevard du lycée – BP 730
07007 PRIVAS
Tél : 04.75.66.53.00

Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)

3, avenue Saint-Exupéry – BP 733
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 64 00 22

Unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE)

15, avenue Clément Faugier
07000 PRIVAS
Tél : 04 75 66 74 74

Unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles (UT DRAC)

2, place Simone Veil - BP727
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 66 74 90

Unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UT DREAL)

2 place Simone Veil – BP613
07006 PRIVAS Cédex
Tél : 07 75 65 51 53

Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

Place André Malraux - BP 627
07006 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 66 93 00

Direction départementale des finances publiques (DDFIP)

11, avenue du Vanel - BP 714
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 65 55 55

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Chemin de Saint-Clair - BP 718
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04 75 66 36 00

Archives départementales de l'Ardèche

Place André-Malraux - BP 737
07007 Privas
Tél : 04 75 66 98 00

Agence régionale de santé – Délégation Drôme-Ardèche

Avenue du Moulin de Madame - BP715
07007 PRIVAS Cedex
Tél : 04 72 34 74 00

Délégation territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme-Ardèche

9, avenue Saint Exupéry – BP619
07006 PRIVAS
Tél : 04 75 64 65 61

Groupement de gendarmerie départementale

Caserne Rampon
Place du champs de mars
07000 PRIVAS
Tél : 04 75 20 90 33

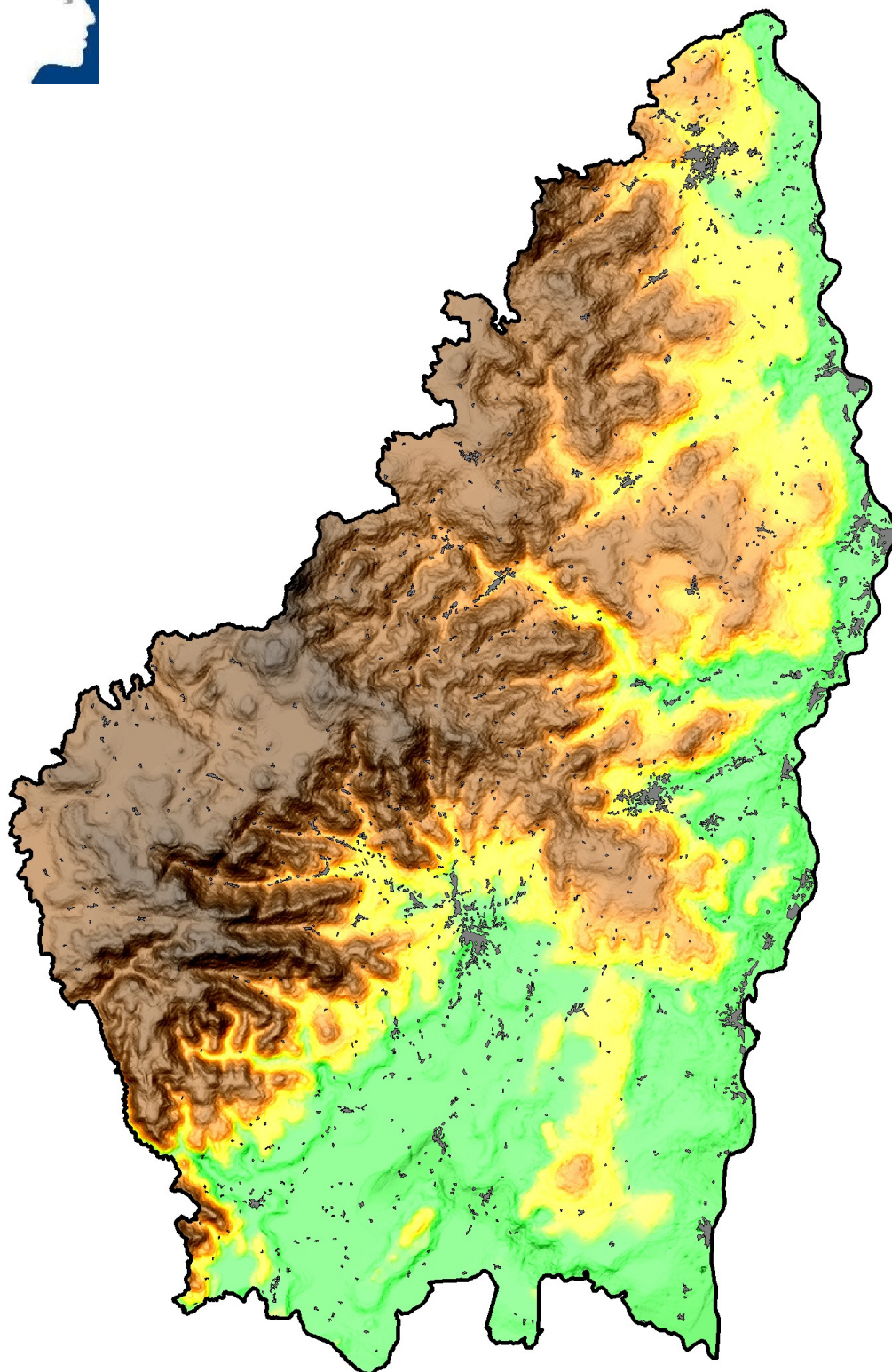
Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

7, bd du lycée
07000 PRIVAS
Tél : 04 75 64 21 13

Office national des forêts (ONF)

10, place olivier de Serres
07200 AUBENAS





©IGN/BDCARTO®

Directeur de la publication : Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche

Composition : secrétariat général aux affaires départementales (SGAD)

Crédits photos : préfecture - DDCSPP - UDAP - UT DIRECCTE

